

**Conseil économique et social**Distr. générale
14 mars 2023Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification économique et du développement**

Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Date, lieu et thème de la cinquante-sixième session de la
Commission économique pour l'Afrique****Date, lieu et thème de la cinquante-sixième session de
la Commission économique pour l'Afrique****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent document les suggestions que le secrétariat soumet au Comité d'experts pour examen. Le Comité souhaitera peut-être examiner les dates et le thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, qui se tiendra en 2024, et donner au secrétariat des orientations à cet égard.

II. Date et lieu

2. Le secrétariat propose que la cinquante-sixième session de la Commission se tienne au siège de la Commission, à Addis-Abeba, en mars 2024. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement peut aussi en décider autrement sur invitation d'un État membre à accueillir ladite session, à condition que, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, cet État membre ait accepté de prendre en charge les frais supplémentaires réels directement et indirectement liés à la tenue de la réunion en dehors du siège de la Commission.

III. Thème

3. Le secrétariat soumet le sujet suivant à l'examen du Comité d'experts : « Renforcer les mécanismes de financement et les cadres politiques pour la transition vers des économies vertes prospères, justes et inclusives en Afrique ».

* E/ECA/COE/41/1.



A. Contexte

4. L’Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Selon la Banque africaine de développement, le coût actuel de la fréquence accrue des conditions météorologiques extrêmes sur le continent se situe entre 7 et 15 milliards de dollars des États-Unis par an, et on prévoit qu’il pourrait atteindre 50 milliards de dollars par an d’ici à 2030¹. L’Afrique a besoin d’environ 124 milliards de dollars par an pour s’adapter aux effets attendus des changements climatiques, mais, à ce jour, elle n’a mobilisé qu’environ 28 milliards de dollars².

5. Selon le Global Center on Adaptation, l’Afrique pourrait avoir à faire face à des coûts d’adaptation aux changements climatiques de 50 milliards de dollars par an d’ici à 2050, même si les efforts internationaux d’atténuation maintiennent le réchauffement de la planète en dessous de 2°C³. Pour atténuer les effets des changements climatiques, la transition vers une énergie propre en Afrique nécessiterait des investissements d’environ 190 milliards de dollars par an au cours de la période 2026-2030⁴. En outre, les risques climatiques affectent le retour sur investissement et les changements climatiques ont provoqué une augmentation du coût du capital dans les pays touchés, ce qui se traduit par des paiements d’intérêts plus élevés.

6. Ces énormes besoins de financement surviennent à un moment où la dette publique moyenne par rapport au produit intérieur brut est élevée en Afrique. À la fin du mois de février 2023, sur les 70 pays à faible revenu que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont mis sur la liste des pays menacés de surendettement, 39 se trouvent en Afrique, et 8 de ces pays sont déjà en situation de surendettement tandis que 13 courent un risque élevé de surendettement⁵. Les coûts élevés du service de la dette limitent non seulement les investissements de l’Afrique dans des infrastructures essentielles et dans une reprise verte et inclusive, mais ils augmentent aussi les risques de liquidité pour les gouvernements. Les analystes se sont inquiétés des risques élevés de refinancement des euro-obligations pour certains émetteurs africains en raison des conditions financières difficiles⁶.

7. Les multiples chocs mondiaux (maladie à coronavirus (COVID-19), changements climatiques et guerre en Ukraine) ont entraîné un ralentissement de l’économie mondiale et une hausse des prix des denrées alimentaires. En Afrique, la crise du coût de la vie et la perturbation des chaînes d’approvisionnement mettent en péril la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays qui dépendent des importations. Plus précisément, au début de 2023, le taux moyen d’inflation des prix des denrées alimentaires dans les pays africains était de 21,3 %⁷. La flambée et la volatilité des prix des denrées alimentaires sur le continent étaient dues à l’exposition de celui-ci aux perturbations de l’approvisionnement mondial et à des sécheresses plus fréquentes et plus graves. Les prix élevés des denrées alimentaires augmentent le risque de troubles sociaux sur le continent.

¹ Omar Mohammed, “AfDB head: To tackle climate, Africa needs ‘finance and more finance’”, Devex, 11 October 2022.

² Ibid.

³ Global Center on Adaptation, *State and Trends in Adaptation Report 2021 : How Adaptation Can Make Africa Safer, Greener and More Prosperous in a Warming World* (Rotterdam, 2021).

⁴ Agence internationale de l’énergie, *Africa Energy Outlook 2022*, World Energy Outlook Series (2022).

⁵ Fonds monétaire international, “List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries, as of 28 February 2023”. Disponible à l’adresse : www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf (consulté le 14 mars 2023).

⁶ Moody’s Investors Service, “Sovereigns – Africa : Rollover risk increases amid tighter financial conditions and upcoming maturity wall”, 28 juin 2022.

⁷ Trading Economics, “Food inflation | Africa”. Disponible à l’adresse <https://tradingeconomics.com/country-list/food-inflation?continent=africa> (consulté le 15 mars 2023).

8. En Afrique, 600 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité et 970 millions de personnes n'ont pas accès à un mode de cuisson propre⁸. Selon l'Agence internationale de l'énergie, pour assurer l'accès universel aux combustibles et technologies de cuisson propre d'ici à 2030, il faudrait qu'environ 130 millions de personnes passent à ces combustibles et technologies chaque année⁹. Pour atteindre les objectifs de l'Afrique en matière d'énergie et de climat de manière plus générale, il faudra doubler les investissements dans l'énergie au cours de cette décennie, les deux tiers de ces investissements étant consacrés aux énergies propres¹⁰.

9. L'Accord de Paris a prévu qu'un nouvel objectif collectif quantifié soit fixé avant 2025, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement. Les besoins des pays africains en matière de développement et leurs besoins concurrents en matière de résilience aux changements climatiques sont tels que les gouvernements africains doivent continuer à assurer la fourniture de ressources publiques et continuer à insister pour que l'aide publique au développement et des prêts concessionnels des banques multilatérales de développement leur soient accordés conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, si l'on veut limiter la hausse des températures à 1,5 degré Celsius au maximum par rapport aux niveaux préindustriels.

10. Parallèlement aux efforts faits pour que les pays développés respectent les engagements de financement de l'action climatique déjà pris dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays africains ont cherché à dynamiser leurs secteurs privés et à tirer parti des possibilités de mobilisation du potentiel de financement vert existant sur le continent.

11. Le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, peut jouer un rôle crucial dans la transition de certains secteurs et de l'ensemble de l'économie vers une croissance verte. Il peut aussi développer de nouveaux produits ou services conçus pour répondre aux besoins locaux et aider les individus et les communautés à s'adapter, à accroître leur résilience, à déceler et à gérer les risques. L'Afrique dispose d'un avantage concurrentiel dans plusieurs grands secteurs de croissance verte.

B. Exploiter le potentiel de la finance verte pour l'Afrique et créer des possibilités de croissance tirées par le secteur privé

12. Une transition efficace vers une économie verte résiliente aux changements climatiques nécessite des cadres d'action complets et cohérents pour stimuler la croissance verte dans plusieurs secteurs de l'économie. Les politiques qui permettent la transition verte au moyen d'investissements tant du secteur public que du secteur privé constituent un élément clé de ces cadres.

13. Malgré l'importance du déficit de financement, les contributions du secteur privé au financement de la lutte contre les changements climatiques ont été très limitées en Afrique. La proportion de l'ensemble du financement de l'action climatique sur le continent qui a été mobilisée auprès du secteur privé en 2019 et 2020 n'a été que de 14 % en moyenne ; le financement de l'action climatique provient, pour l'essentiel (86 %), de sources publiques¹¹. L'investissement du secteur privé sera indispensable pour combler le déficit de financement de l'adaptation aux changements climatiques et pour développer des chaînes de valeur plus inclusives autour de l'économie verte sur le continent. L'investissement privé consacré à l'effort d'adaptation contribuera à la

⁸ Agence internationale de l'énergie, *Perspectives énergétiques de l'Afrique 2022*.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Chavi Meattle *et al.*, *Landscape of Climate Finance in Africa* (Climate Policy Initiative, 2022).

fourniture de biens et services liés à l'adaptation grâce au développement de nouvelles technologies ou de cadres solides de gestion des risques. Pour mettre en œuvre une transition verte, les États peuvent s'appuyer sur des instruments de financement tels que les prêts liés à la durabilité.

14. La mobilisation de ressources financières adéquates et abordables est essentielle pour la mise en œuvre de projets liés aux objectifs de développement durable dans les pays africains et, par conséquent, pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Tout d'abord, l'émission d'obligations vertes et bleues peut faire en sorte que le financement soit dirigé exclusivement vers des projets axés sur le climat et l'environnement et alignés sur les objectifs de développement durable.

15. La coalition pour la dette durable, lancée par l'Égypte lorsqu'elle présidait la vingt-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, vise à mettre en œuvre le recours systématique au gel de la dette en cas de catastrophes exogènes liées au climat, à introduire des indicateurs clés de performance définis par le débiteur afin de créer un cadre transparent permettant de lier l'investissement provenant des titres de la dette aux objectifs de développement durable et à la résilience climatique, et à accroître l'utilisation de ressources de financement mixte pour faire face au risque perçu qui est associé aux marchés émergents, en particulier en Afrique. Les titres de dette existants ne prennent pas en compte de manière satisfaisante les coûts à long terme des effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. L'utilisation d'indicateurs clés de performance peut aider les pays africains à créer un cadre permettant de récompenser les pays qui réalisent des investissements positifs reflétant les risques réduits liés aux coûts futurs que les dépenses consacrées à la résilience climatique peuvent entraîner. Les indicateurs clés de performance liant la dette et la résilience climatique aux objectifs énoncés doivent démontrer les réductions de coûts possibles grâce à ces investissements et indiquer une crédibilité accrue aux investisseurs potentiels, tout en contribuant à réduire l'impact à plus long terme des chocs exogènes.

16. En outre, pour contribuer à faire face à l'augmentation de la dette en Afrique et au coût croissant de son service, les échanges dette/nature prennent en considération les transactions sur le climat et la nature ayant des impacts environnementaux positifs qui peuvent également améliorer la viabilité de la dette des pays. L'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, lorsqu'il est associé à des instruments de financement mixte, permet d'attirer des capitaux privés et de les combiner au financement du développement afin d'augmenter les sources de financement des projets de développement en s'attaquant à la perception du risque lié à l'émission d'emprunts en Afrique. La mise à disposition à grande échelle d'instruments de financement mixte permettrait aux pays africains de refinancer de manière proactive leurs dettes coûteuses actuelles et de donner la priorité aux investissements en faveur de la résilience climatique et de la réalisation des objectifs énoncés.

17. Pour pouvoir mobiliser d'autres ressources en faveur de la résilience climatique et de la réalisation des objectifs énoncés, les pays africains ont de plus en plus demandé la mise en place de cadres qui permettraient au continent de monétiser son important capital naturel en accédant aux crédits d'émission de carbone. Les discussions de la vingt-septième session de la Conférence des parties, qui visaient à mettre au point un mécanisme d'échange de crédits d'émission de carbone au niveau mondial, ont permis de prendre conscience des possibilités offertes à l'Afrique, puisque jusqu'à 30 % des besoins mondiaux en matière d'élimination de carbone en 2050 pourraient être couverts

par des solutions fondées sur la nature en Afrique¹². Des recherches récentes montrent que les solutions fondées sur la nature pourraient fournir efficacement 30 % de la réduction de carbone nécessaire d'ici à 2030 pour maintenir le réchauffement en dessous de 2 degrés Celsius¹³.

18. Afin d'aider les pays africains dans l'intervalle à se doter de capacités de mobilisation de ressources des crédits d'émission de carbone, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine d'import-export et la Commission de l'Union africaine, à la demande de plusieurs chefs d'État et ministres africains, sont en train de créer un marché africain de droits d'émission de carbone de haute intégrité afin de mettre en place une offre régulière de crédits de qualité. La Commission économique pour l'Afrique a aidé 16 États membres de la Commission climat du bassin du Congo à établir un registre régional du carbone et des protocoles harmonisés pour la comptabilisation du carbone et l'établissement de rapports. Garantir l'intégrité de l'émission de crédits carbone par le biais de ces mécanismes régionaux sera essentiel pour renforcer les capacités des pays africains et la crédibilité des investisseurs potentiels. Le prix courant des crédits d'émission de carbone en Afrique reste faible, mais le renforcement de l'intégrité du marché peut contribuer à augmenter le prix et les bénéfices qu'en tirent les États et les communautés locales. En renforçant les capacités au niveau régional, les pays africains peuvent jeter les bases d'un mécanisme continental relatif aux crédits d'émission de carbone, ce qui pourrait débloquer un nouveau flux de ressources qui motivent l'investissement vert.

C. Thèmes précédents

19. Pour référence, une liste des thèmes des sessions de la Commission tenues depuis 2000 figure en annexe au présent document.

¹² Plateforme d'action climatique pour l'Afrique et CEA, "Climate action : Africa's hidden commercial potential", présentation faite à la réunion de mise en commun de stratégies, du groupe de travail 1, sur le financement des biens publics mondiaux, convoquée en ligne par The One Campaign, le 7 décembre 2021.

¹³ Nathalie Seddon *et al.*, Nature-based Solutions in Nationally Determined Contributions : Synthesis and recommendations for enhancing climate ambition and action by 2020 (Gland, Union internationale pour la conservation de la nature ; Oxford, Université d'Oxford, 2019).

Annexe

Thèmes des précédentes sessions de la Commission

<i>Session</i>	<i>Réunions annuelles conjointes de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
Cinquante-quatrième	Sans objet	2022	Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes
Cinquante-troisième	Sans objet	2021	L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère numérique dans le contexte du COVID-19
Cinquante-deuxième	Sans objet	2019	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
Cinquante et unième	Sans objet	2018	La Zone de libre-échange continentale africaine et marge de manœuvre budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
Cinquantième	Dixième	2017	Croissance, inégalités et chômage
Quarante-neuvième	Neuvième	2016	Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
Quarante-huitième	Huitième	2015	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement
Quarante-septième	Septième	2014	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique
Quarante-sixième	Sixième	2013	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
Quarante-cinquième	Cinquième	2012	Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que nouveau pôle de croissance mondiale
Quarante-quatrième	Quatrième	2011	Gérer le développement en Afrique
Quarante-troisième	Troisième	2010	Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
Quarante-deuxième	Deuxième	2009	Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures
Quarante et unième	Premier	2008	Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI ^e siècle
Quarantième	Sans objet	2007	Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement : nouveaux défis et voie à suivre
Trente-neuvième	Sans objet	2006	Relever le défi de l'emploi en Afrique
Trente-huitième	Sans objet	2005	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
Trente-septième	Sans objet	2004	Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement
Trente-sixième	Sans objet	2003	Le défi du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : réaliser un rapide progrès économique et social en Afrique
Trente-cinquième	Sans objet	2002	Le défi du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : réaliser un rapide progrès économique et social en Afrique
Trente-quatrième	Sans objet	2001	La mise en œuvre du Partenariat du Millénaire pour la relance du développement économique de l'Afrique : Pacte pour le redressement de l'Afrique
Trente-troisième	Sans objet	2000	Les défis du financement du développement en Afrique